

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 17 septembre 2015

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goi, M. René Mokoukolo, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, M. Hicham Ngassi Saqout, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Louise Foucat, Mme Marie Georges, M. Mathieu Cluzel, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, M. Olivier Combacau, M. Stéphane Blardat.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, Mme Martine Pelletier, M. Bernard Buron, M. Bruno Boissavit, Mme Christelle Pragnon, Mme Carole Accolas, Mme Sylvie Crochet représentée par M. Germain Rousseau, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Bénédicte Froment, Mme Fadila Trouvé, Mme Pascale Garcia, Mme Christine Maisonneuve.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, M. Ludovic Fontaine, M. Christophe Hourieux, M. Hervé Marchais, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix.

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 25 juin 2015

Nadine Imbault soumet au vote de la commission le compte-rendu de la séance du 25 juin. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres élus.

2. Informations générales

Nadine Imbault présente la circulaire du 23 juillet 2015 créant l'année de césure. Dans le texte, il s'agit d'une suspension temporaire de la formation, période indivisible, au moins un semestre débutant avec le semestre universitaire. Elle peut durer une année au maximum et peut débuter en cours de cursus. Si la césure ne concerne qu'un semestre, l'étudiant aura la possibilité d'effectuer un stage (à condition que sa formation réponde aux exigences de la loi sur les stages).

Le projet de l'étudiant doit être soumis à l'approbation du chef d'établissement. Le dit projet peut donner des ECTS en plus de ceux acquis dans le cadre de la formation ce qui implique un tutorat d'accompagnement. Ces ECTS peuvent faciliter une réorientation. Les étudiants en année de césure ont la garantie de l'établissement de réintégration au semestre suivant.

L'année de césure n'est pas applicable immédiatement dans les établissements car elle doit être intégrée dans le règlement des études afin de fixer les modalités de recours, les modalités d'association des étudiants, les montants des droits si accompagnement, la possibilité d'un droit à bourse.

Afin de bien cerner le cadre légal assez confus (de nombreuses questions pour l'instant sans réponse ont été adressées au ministère) et de préparer l'éventuelle mise en œuvre dans notre université, Nadine Imbault indique la création très prochainement d'un groupe de travail qui sera chargé de faire des propositions à la CFVU.

Nadine Imbault poursuit l'ordre du jour en faisant un rapide point sur les inscriptions administratives. Ces dernières sont encore en cours en second cycle et dans les IUT, aussi l'intervention porte essentiellement sur les premières années.

Nadine Imbault note une stabilisation des inscriptions dans certaines filières, stabilisation répondant à nos objectifs notamment en AES, Droit, et Psychologie. On note une augmentation en Droit-Langues, Sciences du Langage, Langues étrangères appliquées et anglais. L'antenne de Droit à Blois subit une baisse relativement importante après avoir connu une période de croissance les années précédentes.

En Sciences et Techniques, on note une forte augmentation des inscrits de date à date, mais il faut penser à inclure les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) qui ont

maintenant l'obligation de s'inscrire à l'université, et avec lesquels nous avons conventionné. En Sciences de la Vie, l'augmentation est plus importante tout en sachant qu'elle est peu imputable aux inscriptions de CPGE.

3. Conventions

➤ Relations Internationales

Germain Rousseau présente les conventions internationales pour la Direction des Relations Internationales.

Créations

- **Convention d'échange et formation-recherche avec l'UFR Arts et Sciences Humaines - département de Sociologie et l'équipe Alimentation Chaire UNESCO**
Université Fédérale du Nord-Est - Iaskoutsk - Russie - Faculté d'Histoire et de Philologie, Institut de Philologie étrangère et d'Etudes régionales, Institut de Langues et Cultures des Peuples du Nord-Est.

Cette convention a pour objet une étroite collaboration scientifique pour les activités de recherches communes dans le domaine de l'alimentation et l'ethnicité. Elle prévoit également des échanges d'étudiants niveau licence et master à raison de deux étudiants par an. Sélectionnés par leurs établissements, les étudiants devront avoir un niveau B 1 pour les français et le niveau DELF B2 pour les russes. Des cours de soutien sont proposés par le Centre Universitaire d'Enseignement du Français aux Etudiants Etrangers. L'inscription se fait dans chaque établissement d'origine. Nadine Imbault demande que la licence soit mentionnée dans l'article 2.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

- Avenant à l'accord-cadre de la convention relative à la mise en place d'un double-diplôme (cursus intégré) en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement avec Polytech - département Génie de l'Aménagement et de l'environnement
Ecole de Technologie Supérieure de Montréal (ETS) - Canada.

Cet avenant a pour objet la mise en place d'un double diplôme pour les étudiants de Tours effectuant une double inscription leur permettant de valider l'une des deux maîtrises proposées par l'ETS.

Cet avenant est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement

- **Convention d'échange d'étudiants avec l'UFR Lettres et Langues**
Universidad Nacional de la Plata - Argentine.

Cette convention a pour objet l'échange d'étudiants de toutes filières, niveau licence ou master, avec l'une des meilleures universités d'Argentine. Cinq étudiants sont partis depuis la création de cette convention et deux partent cette année. Les étudiants argentins rencontrent plus de problèmes pour venir semble-t-il. Les niveaux respectifs de langues sont B2 en français, A2 en anglais et B2 en espagnol. Le niveau en langue des étudiants français n'est pas défini.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- **Convention relative à la mise en place de diplômes délocalisés**
Institut supérieur du Génie Appliqué - Casablanca - Maroc

Cet avenant a pour objet la poursuite de la délocalisation à Casablanca et à Rabat du master 2 « Métiers de la Banque et de la Finance » parcours « Banque et marchés financiers ». On note une diminution des effectifs qui serait liée à des problèmes de calendrier pour les étudiants marocains qui sont également de plus en plus attirés par l'Amérique du Nord. L'avenant est en cours de validation par la Commission des Moyens.

L'avenant est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions, sous réserve de sa validation en conseil d'UFR et de la correction du titre pour indiquer le nom du diplôme et non le nom du parcours.

➤ Conventions de partenariat

Renouvellement

- **U.F.R. Médecine**

- *Modification de la convention relative à l'attestation universitaire de coeliochirurgie obtenue par les élèves infirmiers(ères) de Bloc Opératoire D.E. (I.B.O.D.E.) - Tours et Orléans*

Les modifications proposées portent sur le tarif qui passe de 184 € à 231 € (droit de base inclus), et sur l'ajout d'un article 2 relatif à la formation pour la convention avec le C.H.U. de Tours.

Les conventions avec les centres hospitaliers de Tours et d'Orléans sont adoptées à l'unanimité.

- *Convention relative au partenariat entre la Polynésie Française et l'Université de Tours portant organisation des études de sages-femmes en Polynésie Française*

Il s'agit de mettre cette convention en conformité avec la nouvelle réglementation qui confère aux sages-femmes le grade de licence et celui de master en cas de formation approfondie. Les diplômes sont délivrés par l'université François-Rabelais de Tours et les étudiants sont inscrits à l'UFR Médecine qui reverse une partie des droits au Centre Hospitalier. Le nombre de places est limité à huit par an et des stages en-dehors de la Polynésie sont imposés aux étudiants.

La convention est approuvée à l'unanimité.

Nadine Imbault précise qu'un avenant devra être fait en 2016 pour la suppression de l'article 6 relatif à la commission d'attribution des crédits qui n'aura plus lieu d'être, et le remplacement de « sages-femmes » par « maïeutique ».

4. Pédagogie (cf documents joints)

➤ **Observatoire de la Vie Etudiante (O.V.E.)**

Résultat de l'enquête Insertion professionnelle 2014.

Bénédicte Froment, responsable de l'O.V.E., présente les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle 2014. La loi prévoit une enquête sur le devenir des diplômés de M2, 30 mois après l'obtention du diplôme. Une trentaine de questions sont prévues par le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur auxquelles sont ajoutées des questions propres à l'établissement. Les résultats sont publiés sous la forme de regroupement de masters et accessibles sur le site de l'université dans la rubrique « Formations-chiffres clés OVE ». Les fiches « indicateurs » et le répertoire des emplois publiés sur le site ont été remaniés pour apporter davantage d'informations.

Un questionnaire spécifique concernant les diplômés inscrits en formation continue a été élaboré en 2014 pour les licences professionnelles et les masters. Les données de cette enquête feront bientôt l'objet d'une publication.

M. Blardat, proviseur du lycée Vaucanson, suggère que ces enquêtes qui sont accessibles sur notre site internet, soient présentées lors des rencontres annuelles avec les professeurs principaux du secondaire, ou à la réunion annuelle avec les Conseillers d'Orientation Psychologues.

➤ **Service Universitaire de Formation Continue (SUFCO)**

Christelle Pragnon, responsable du SUFCO, présente l'appel d'offres relatif au financement des formations des demandeurs d'emploi par la région Centre Val de Loire afin de favoriser l'appropriation de la commande régionale par les équipes pédagogiques. Le financement existait auparavant sous la forme d'une subvention.

➤ **U.F.R. Arts et Sciences Humaines**

• **Modifications de maquettes et des modalités de contrôle des connaissances**

- Master 1^{ère} et 2^{ème} année Histoire et Culture de l'alimentation

Il s'agit d'un passage de 140 à 200 heures afin de mettre la maquette en conformité avec la loi sur les stages de novembre 2014. Pour ce faire trois éléments pédagogiques sont créés sans augmentation de coût, grâce des mutualisations notamment.

➤ **Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance**

• **Modifications de maquettes**

- Master 2^{ème} année Patrimoine-écrit-matériel-immatériel : Renaissance « Genèse de l'Europe moderne »

Il s'agit encore d'une mise en conformité avec la loi sur les stages qui se concrétise par l'augmentation de 10 heures CM de formation à la recherche (non rémunérées). Deux UE au semestre 9 (S9) sont regroupées et basculées au S10 afin d'assurer une répartition plus équilibrée en terme de volume horaire.

• **Modifications des Modalités de contrôle des connaissances**

- Master 1^{ère} année « Renaissance et Patrimoine »

La modification consiste en la suppression de l'élément constitutif optionnel latin niveau 2, en raison du faible nombre d'étudiants qui le suivaient, et le renforcement du latin niveau 1. Cette modification a été effectuée à la demande des étudiants.

Les modifications apportées aux deux années sont adoptées à l'unanimité des membres.

➤ **U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales**

• **Modifications de maquettes et des modalités de contrôle des connaissances**

- Master 2 Recherche en « Sciences de Gestion »

La mise en conformité avec la loi sur les stages implique une augmentation de 35h CM de la maquette. Le coût de la formation n'augmente pas car les cours optionnels sont supprimés.

➤ **U.F.R. Lettres et Langues**

• **Modifications de maquettes et des modalités de contrôle des connaissances**

- Master MEEF Anglais 1^{ère} et 2^{ème} années

Les modifications demandées portent sur les deux années du master: en master 1 un rééquilibrage entre éléments constitutifs dans deux UE, en master 2, la réduction de 12hTD (sur l'UE 3.4 et sur l'UE 4.4).

➤ **U.F.R. Sciences et Techniques**

• **Modifications de maquettes et des modalités de contrôle des connaissances**

- Licence 1^{ère} et 3^{ème} années Sciences de la Vie

Au semestre 3 et au semestre 5, est ajouté un examen terminal en plus du contrôle continu dans deux UE.

- Master 2^{ème} année Biologie, Santé : Cognition, Neurosciences et Psychologie

Il s'agit également d'une mise en conformité par rapport à la loi du 27 novembre 2014. Le volume horaire passe de 192 à 200 heures, c'est à dire une augmentation de 8 heures TD en plus dans l'élément pédagogique « disciplines de la cognition ».

- Master 2^{ème} année Biologie Santé : Physiopathologies

Il s'agit là aussi d'une mise en conformité par rapport à la loi sur les stages du 27 novembre 2014. Il est donc demandé le passage à un choix de quatre unités d'enseignements (UE) optionnelles (3 ECTS / UE) au lieu de trois (4 ECTS / UE). De plus, le nombre d'heures d'anglais spécifique passe de 12 à 20 heures.

- Master 1^{ère} et 2^{ème} années Sciences de l'Eau et de l'Environnement : hydro-systèmes et bassins versants

Les modifications proposées sont les suivantes: il convient d'indiquer sur la maquette à la session 2 : écrit ou oral, et de supprimer de la session 2, l'UE « projets d'ingénierie » qui logiquement passe en session unique.

La modification porte également sur la permutation entre deux UE : UE « Sols et Politiques agricoles » qui passe au S10 et l'UE « Eau : contaminants organiques et inorganiques - Assainissement » qui passe au S9.

- Master 1^{ère} année MEEF Enseignement des mathématiques

Il est proposé de nommer désormais le parcours « enseignement des mathématiques ». Sur le contenu de la maquette, l'équipe pédagogique souhaite le transfert de 8 heures (CM) de l'UE 1.3 « Arithmétique, Probabilités, Statistiques » vers l'UE 1.2 « Analyse, Algèbre, Géométrie ». Une autre UE se voit également augmenter de huit heures.

- Licence 2 Mathématiques et Physique Chimie, parcours élèves ingénieurs Polytech' (PEIP)

Il est proposé la scission d'une UE en deux pour créer une « option » pour faire connaître les spécialités d'ingénieur de Polytech Tours.

➤ I.U.T. TOURS

- **Modifications de maquettes et des modalités de contrôle des connaissances**

- Licence Professionnelle Commerce - Marketing et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Il s'agit d'une modification du cours de psychologie pour un cours plus orienté sur la gestion des crises sur les réseaux sociaux, ainsi que des ajustements d'heures pour certains éléments constitutifs.

➤ U.F.R. Médecine

- **Modifications de maquettes et /ou des modalités de contrôle des connaissances**

- Première année commune aux études de santé (PACES)

Il est demandé à l'article 3 du règlement des études, l'ajout d'un paragraphe stipulant qu'un pourcentage du *numerus clausus* pouvait être réservé aux étudiants de l'expérimentation PACES.

- "Expérimentation PACES"

Il est prévu pour 2015/2016, l'intégration pour 10% du *numerus clausus* des étudiants de :

- L2 et L3 de Licence Sciences de la vie en 2^{ème} année de Médecine, Pharmacie, Maïeutique
- L2 et L3 Physique Chimie Parcours Chimie en 2^{ème} année de Pharmacie

Pour l'admissibilité, l'étudiant devra valider trois UE complémentaires de 20 h chacune (mises en place en dehors des cursus soit le soir soit le samedi matin) et faire partie des 20% de sa promotion ayant obtenu les meilleures notes.

L'admission s'effectuera sur dossier et audition du candidat.

L'étudiant n'aura la possibilité de candidater que pour une seule filière.

Nadine Imbault fait la description des UE complémentaires : il n'y aura pas de limite du nombre d'étudiants pouvant suivre ces UE. Trois UE seront en présentiel, deux UE hybrides (présentiel et distanciel). L'évaluation s'effectuera en session unique par des épreuves de 15 à 20 minutes sous forme de questionnaire à choix multiples, questionnaire à réponses obligatoirement courtes. La

notation prendra la même forme que pour la PACES, c'est-à-dire cinq bonnes réponses valent un point, quatre bonnes réponses 0,5 point. L'étudiant pourra faire le choix de valider une partie des UE par an sur deux ans.

Lors des séances de TD, les étudiants seront entraînés aux types d'exercice qu'ils ne pratiquent pas en sciences. Ils pourront également s'autoévaluer sur Célène.

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)

Est introduite la notion de rattrapage au lieu de la 2ème session. En 2ème année de DFGSM, le passage en 3ème année est autorisé avec seulement deux UE théoriques en dette, mais le stage ne peut pas faire l'objet d'une dette. On note également l'introduction d'un écrit ou oral pour la session de rattrapage.

Sur le contenu des maquettes, il est prévu une modification des enseignements de L2 et L3 dans le but de faire évoluer les enseignements vers plus de transversalité entre les disciplines et plus d'interactivité avec les étudiants, diminuer les cours magistraux au profit des enseignements dirigés, mettre en place des supports pédagogiques nouveaux et enfin diminuer le volume horaire global (372 h au lieu de 400 h).

- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) 2 :

Il s'agit du regroupement de l'évaluation pour trois modules et de la dissociation de l'évaluation pour deux autres matières ; il convient aussi de procéder à la mise en place de la 6ème année des études de médecine (DFASM 3) dans le cadre de la réforme des études médicales.

En séance, est soulevé le problème de la formulation sur la possibilité de substituer à l'épreuve écrite de rattrapage une épreuve orale quand le nombre d'étudiants concerné est très faible. Il est proposé d'indiquer qu'en fonction du nombre d'étudiants concernés (seuil à définir), l'épreuve s'effectuera à l'oral et non à l'écrit. Il est également demandé de modifier la partie du texte consacrée à la consultation des copies, le délai de cinq jours doit être passé à au moins 15 jours, et la demande doit être effectuée auprès du président du jury.

Cette remarque concerne tous les niveaux 2^{ème}, 3^{ème} année de DFGSM et DFASM.

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (D.F.G.S.Ma) 3^{ème} année

Les modifications portent sur la démutualisation et la réduction du volume horaire à 16h de l'UE 7 Immunologie et immuno pathologie ainsi que sur l'étalement des enseignements de l'UE Génétique médicale sur les semestres 5 et 9, avec suppression de 8h d'enseignement tout en préservant la mutualisation.

- Capacité d'orthophoniste

La modification porte sur l'introduction d'un contrôle continu en plus de l'écrit dans une UE des semestres 1 et 4. Le stage est en session unique.

Cette année est également la mise en place de la 3^{ème} année.

- Capacité d'orthoptiste

Les modifications portent sur les points suivants : des épreuves notées désormais sur 20 et non sur 10, épreuves principalement à l'écrit. L'UE6 d'anglais sera évaluée à l'écrit et à l'oral au lieu du contrôle continu. L'équipe pédagogique propose également l'ajout d'un rapport sur le vécu du stage en plus de la présentation écrite et orale. Enfin, deux UE permutent pour mutualiser avec les orthophonistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.